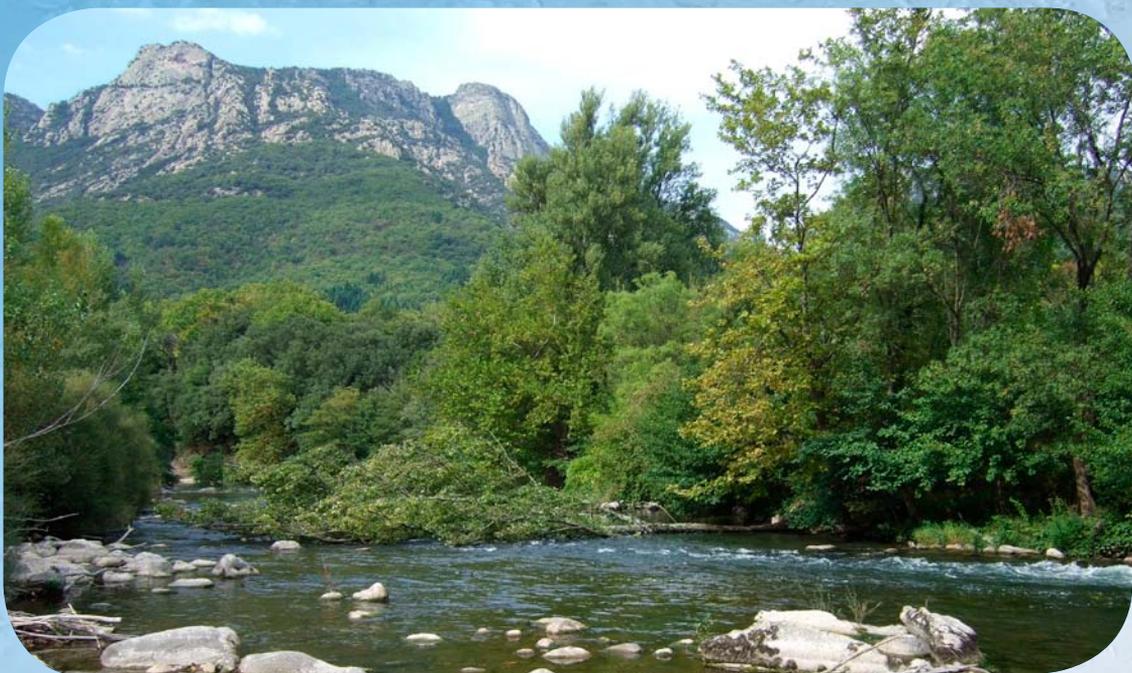


Schéma départemental d'assainissement de l'Hérault 2010-2021



L'Orb à Colombières-sur-Orb. Photo : G. Soteras

Le Département de l'Hérault engagé dans une politique volontariste en matière de gestion de l'eau

Le Conseil général de l'Hérault conduit depuis des années une politique volontariste ambitieuse dans le domaine de l'eau qui se décline en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, de gestion par bassin versant, de prévention des risques d'inondation, de restauration des milieux aquatiques et d'amélioration des connaissances. Véritable outil d'aide à l'aménagement du territoire, le troisième

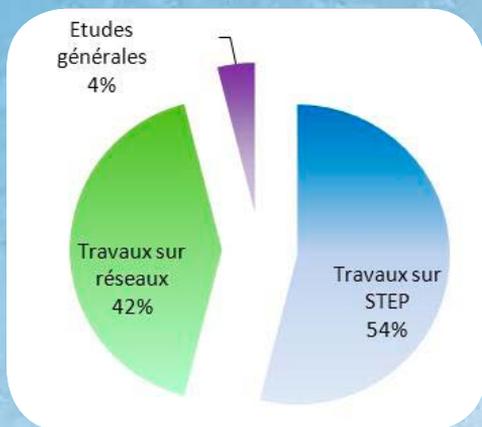
schéma départemental d'assainissement de l'Hérault, élaboré sur la période 2010-2021 par le Conseil général, a pour objectifs de :

- Planifier l'action du Département pour répondre aux évolutions des exigences réglementaires
- Orienter les priorités des aides du Département aux collectivités
- Identifier les efforts à engager en termes de connaissance et d'outils méthodologiques

Les investissements consacrés à l'assainissement depuis 1995

Depuis 1995, plus de 50 M€ ont été investis par le Conseil général de l'Hérault sur l'ensemble du territoire héraultais. Avec l'appui de l'Agence de l'Eau, autre financeur majeur dans le département, ce sont ainsi plus de 230 M€ qui ont été consacrés à l'aide aux collectivités pour l'assainissement.

Des dotations en constante progression : depuis 1995, les aides départementales ont doublé. Aujourd'hui, le Conseil général de l'Hérault investit environ 5 M€ par an pour aider les communes rurales à se doter d'équipements épuratoires performants. L'Agence de l'Eau a quant à elle triplé ses dotations (environ 15 M€ en 2007). Sur la période 1995-2008, plus de 50M€ ont ainsi été investis par le Département dans le domaine de l'assainissement.



Répartition des aides du Département sur la période 1995-2008



STEP de Claret (Les Embruscalles) : épuration des eaux usées par filtres plantés de roseaux. Photo : F. Chatellier



STEP de Marseillan : épuration des eaux usées par lagunage aéré. Photo : G. Soteris

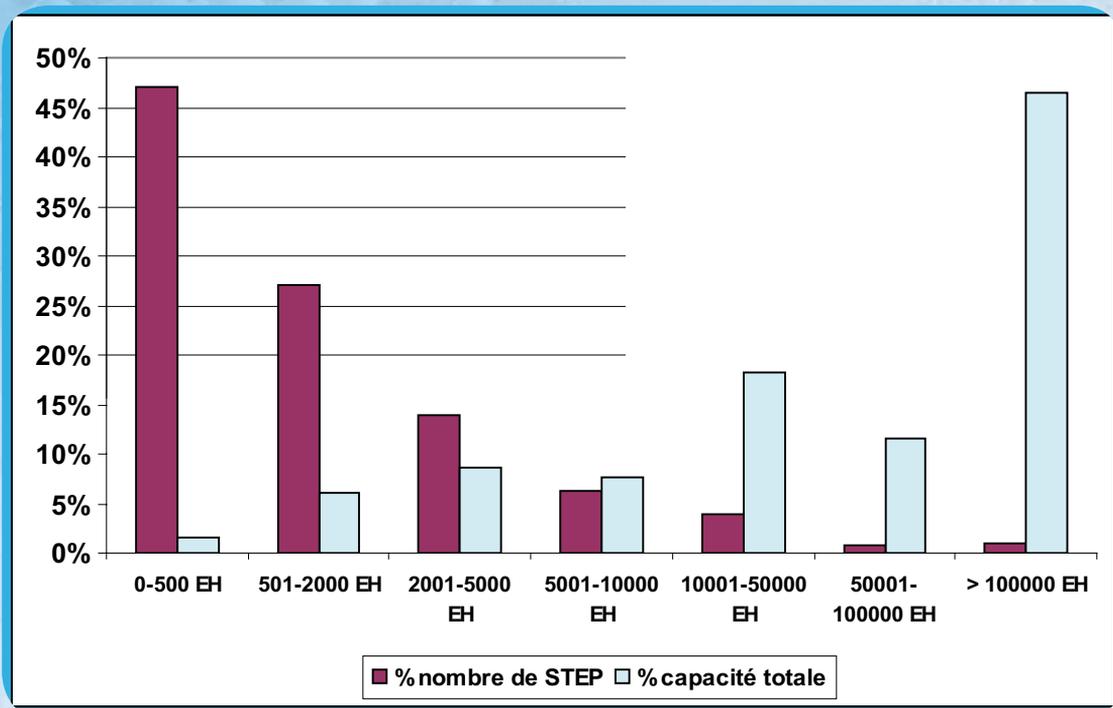
Un parc épuratoire rajeuni

L'important effort d'investissement entrepris depuis 20 ans a permis de moderniser et d'adapter de nombreux équipements de collecte et de traitement des eaux usées.

Le Département de l'Hérault compte aujourd'hui 363 stations d'épuration qui représentent une capacité épuratoire de 2 000 000 EH* et une couverture en réseaux collectifs des zones agglomérées quasiment complète.

Les caractéristiques de ce parc ?

- 75% sont des stations d'épuration de petite capacité (inférieure à 2 000 EH) mais qui ne représentent que 7,5% de la capacité épuratoire totale.
- les stations d'épuration sont plutôt jeunes : 60% ont moins de 15 ans.
- L'efficacité du fonctionnement de ces équipements est en constante évolution : aujourd'hui la grande majorité est conforme à la Directive Eaux Résiduaire Urbanes.
- La collecte et le transport des eaux usées sont assurés par un réseau de conception et de qualité satisfaisante



Répartition des STEP de l'Hérault en fonction de leur capacité.

* Equivalent Habitant

* Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

* STation d'EPuration

Les besoins en matière d'assainissement à l'horizon 2021...

La Directive cadre européenne sur l'Eau fixe aujourd'hui aux collectivités des objectifs ambitieux d'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

Face à cette obligation de résultat, les politiques d'assainissement doivent s'inscrire dans un mode de gouvernance qui intègre l'ensemble des problématiques de l'eau, à l'échelle des bassins versants hydrauliques.

Aujourd'hui, les projets d'assainissement font partie intégrante des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE*), les contrats de rivière, les contrats de milieux.

Ils devront répondre aux besoins prioritaires suivants :

- **Faire face à l'augmentation de la population (environ 1000 habitants supplémentaires par mois...)**
- **Adapter les filières pour atteindre les objectifs de qualité des milieux**
- **Proposer des systèmes épuratoires techniquement fiables et économiquement acceptables pour les STEP* de très petites capacités**
- **Fiabiliser et améliorer les systèmes d'assainissement dans leur intégralité : traitement des eaux usées, réseaux de collecte, stations de refoulement, ...**
- **Généraliser l'autosurveillance pour les STEP de moins de 2 000 EH**
- **Fiabiliser les réseaux de collecte existants et inciter les maîtres d'ouvrages à appliquer la Charte Qualité des réseaux d'assainissement**

L'engagement du Conseil général de l'Hérault pour les années à venir...

Le Département de l'Hérault s'est engagé à poursuivre son effort :

- Maintien du niveau d'aides financières à hauteur de 5 M€ par an avec un effort particulier pour améliorer l'assainissement des très petites collectivités
- Assistance technique auprès des collectivités pour l'exploitation des stations d'épuration, l'élaboration des schémas directeurs et la mise en œuvre des projets de construction ou de rénovation des équipements
- Engagement dans les politiques globales de gestion de l'eau : soutien des syndicats de gestion par bassin versant, des SAGE et contrats de milieux
- Réalisation d'études pilotes et d'actions d'amélioration de la connaissance
- Promotion et soutien de l'animation de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement, en application depuis 2000, pour aider les maîtres d'ouvrages dans la gestion patrimoniale de leurs réseaux d'assainissement

... pour un développement durable du territoire

Téléchargement : www.herault.fr/environnement/eau

Conseil général de l'Hérault
Pôle développement durable
Direction Assistance technique de l'eau
1000 rue d'Alco
34087 Montpellier cedex 04
Tél 04 67 67 65 26
herault.fr

